

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 13 avril 2021, à 19 h 30
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2021-04-13 - 114

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

Le Conseil municipal désire rendre hommage à Monsieur André Rocheleau, bénévole au sein du Club de VTT des Basses-Laurentides et souligner son grand dévouement auprès de la communauté Anneplainoise.

2021-04-13 - 115

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 116

Adoption des procès-verbaux

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021 et des séances extraordinaires tenues les 16 et 30 mars 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 9, 16 et 30 mars 2021, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 117

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de mars 2021 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
91 863 à 92 068	2 517 496,26 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 118

Adoption - Règlement numéro 3600-1-02
Règlement modifiant le règlement numéro 3600-1 concernant les systèmes d'alarme et sur les montants à réclamer lors d'une fausse alarme

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 3600-1-02 lors de la séance tenue le 9 mars 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 9 mars 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 3600-1-02 modifiant le règlement numéro 3600-1 concernant les systèmes d'alarme et sur les montants à réclamer lors d'une fausse alarme;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 119

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 747-8
Règlement modifiant le règlement numéro 747 concernant les nuisances afin de modifier une disposition du chapitre II sur les matières malsaines et nuisibles

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 747 concernant les nuisances afin de modifier une disposition du chapitre II sur les matières malsaines et nuisibles et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 120

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 999-1
Règlement modifiant le règlement numéro 999 constituant un Comité consultatif de
développement économique***

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 999 constituant un Comité consultatif de développement économique et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

20201-04-13 - 121

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1011
Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la Ville de
Sainte-Anne-des-Plaines***

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement édictant un code d'éthique et de déontologie des membres des comités de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 122

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1012
Règlement autorisant les travaux de réfection de l'hôtel de ville et de la toiture de la bibliothèque
municipale et décrétant un emprunt de 500 000 \$ pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement autorisant les travaux de réfection de l'hôtel de ville et de la toiture de la bibliothèque municipale et décrétant un emprunt de 500 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 123

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 4001-4
Règlement modifiant le règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être***

Madame la Conseillère Isabelle Hardy donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 124

Adjudication de soumission

Programme d'entretien 2021 des terrains de soccer/football, du terrain de baseball et du parc des familles

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le programme d'entretien 2021 des terrains de soccer/football, du terrain de baseball et du parc des familles;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Pelouse Santé inc.	13 204,87 \$
Multi-Surfaces - F. Giguère inc.	20 898,23 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Pelouse Santé inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le programme d'entretien 2021 des terrains de soccer/football, du terrain de baseball et du parc des familles soit confié à Pelouse Santé inc. considérant que son offre, au montant de 13 204,87\$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 125

Octroi de contrat - Étude de caractérisation des paysages agricoles de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire octroyer un mandat pour la réalisation d'une étude de caractérisation des paysages agricoles du territoire de la Ville;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une offre de services professionnels datée du 15 mars 2021 de la société par actions Bergeron Gagnon inc. au montant de 24 561,42\$ incluant les taxes applicables pour la réalisation de l'étude de caractérisation des paysages agricoles du territoire de la Ville;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le mandat pour la réalisation de l'étude de caractérisation des paysages agricoles du territoire de la Ville à la société par actions Bergeron Gagnon inc. pour une somme de 24 561,42\$ incluant les taxes applicables, le tout selon l'offre de services présentée par ladite société par actions le 15 mars 2021;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 126

Octroi de contrat - Service en agronomie

Prise en charge du volet agronomique de la future demande d'exclusion de la MRC Thérèse-De Blainville à la CPTAQ

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite requérir les services d'une ressource agronomique afin de prendre en charge le volet agronomique de la future demande d'exclusion que la MRC Thérèse-De Blainville souhaite déposer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que la demande d'exclusion comprend 4 secteurs du territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ayant une superficie d'environ 28 ha;

2021-04-13 - 126

(suite)

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu l'offre de services professionnels numéro 21-187 de la société par actions Groupe PleineTerre inc. au montant de 17 400,00 \$ excluant les taxes applicables pour les services d'une ressource agronomique pour la prise en charge du volet agronomique de la future demande d'exclusion de la MRC Thérèse-De Blainville à la CPTAQ;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le mandat pour les services d'une ressource agronomique pour la prise en charge du volet agronomique de la future demande d'exclusion de la MRC Thérèse-De Blainville à la CPTAQ à la société par actions Groupe PleineTerre inc. pour une somme de 17 400,00 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon l'offre de services numéro 21-187 présentée par ladite société par actions;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 127

Octroi de mandat - Services de laboratoire pour l'été 2021

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des cotations écrites à des firmes pour des services de laboratoire pour divers chantiers devant se faire durant la saison de l'été 2021;

Attendu que la Ville a reçu des cotations écrites de Solmatech inc. au montant de 46 807,01\$ incluant les taxes applicables, de LAB-X au montant de 48 974,98\$ incluant les taxes applicables et de Groupe ABS au montant de 54 202,38 incluant les taxes applicables;

Attendu que la cotation écrite de la firme Solmatech inc. au montant de 46 807,01\$ incluant les taxes applicables est la plus avantageuse;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat suite à une cotation écrite, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres publics décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le mandat pour les services de laboratoire pour l'été 2021 à la firme Solmatech inc. pour un montant total de 46 807,01 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à la cotation présentée par ladite firme;

Que la présente résolution et la cotation écrite de la firme fassent foi de contrat entre les parties;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 128

Adjudication de soumission

Acquisition et installation de modules de jeux et installation de surface de protection - parc Normandie

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'installation de surface de protection pour le parc Normandie;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Coût total	Pointage
Équipements récréatifs Jambette inc.	92 802,07 \$	88,7 %
Tessier Récréo-Parc inc.	93 203,96 \$	86,9 %
Techsport inc.	94 812,46 \$	78,2 %
Les Industries Simexco inc.	94 932,67 \$	74,9 %

Attendu que l'offre ci-haut provenant des Équipements récréatifs Jambette inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'installation de surface de protection du parc Normandie soit confié à Équipements récréatifs Jambette inc. considérant que le résultat de son pointage, soit 88,7 %, s'avère conforme et le plus avantageux;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 129

Octroi de contrat - Inventaire d'un boisé du secteur B (rue Limoges)

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite requérir les services d'une firme pour procéder à l'inventaire du boisé du secteur B situé en périphérie de la rue Limoges;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu l'offre de services professionnels numéro 21-039 SADPLA datée du 25 mars 2021 de l'Institut des territoires au montant de 4 900,00 \$ excluant les taxes applicables pour les services de planification territoriale relativement au secteur B d'une zone en périphérie de la rue Limoges;

Attendu que cette offre de services inclut notamment la préparation du dossier, l'inventaire du terrain et un rapport d'expertises;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le mandat pour procéder à l'inventaire du boisé du secteur B situé en périphérie de la rue Limoges à l'Institut des territoires pour une somme de 4 900, 00 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon l'offre de services numéro 21-039 SADPLA datée du 25 mars 2021;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 130

Adjudication de soumission

Vidange, transport et disposition de boues de fosses septiques 2021-2025

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques pour les années 2021 à 2025;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
EBI Envirotech inc.	331 829,27 \$
Beauregard Environnement Ltée	356 673,48 \$
Sanivac (9363-9888 Québec inc.)	407 724,35 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de EBI Envirotech inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques pour les années 2021 à 2025 soit adjugé à EBI Envirotech inc. considérant que son offre, au montant de 331 829,27 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 131

Adjudication de soumission - Forage et aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable et d'épreuves de pompage de courte et de longue durée sur le site du parc des ruisseaux - mars 2021

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres sur invitation écrite pour le forage et l'aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable et d'épreuves de pompage de courte et de longue durée sur le site du parc des ruisseaux;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Pompes et filtration Mirabel inc.	41 052,66 \$
Les Forages L.B.M. inc.	56 142,58 \$
Henri Cousineau et fils inc.	68 197,71 \$
Groupe Puitbec inc.	98 898,62 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Pompes et filtration Mirabel inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour le forage et l'aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable et d'épreuves de pompage de courte et de longue durée sur le site du parc des ruisseaux soit adjugé à Pompes et filtration Mirabel inc., considérant que son offre au montant de 41 052,66 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 132

Octroi de contrat - Fourniture de bornes de vélos libre-service et de vélos

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire créer un service de vélos libre-service sur son territoire;
- Attendu** que ce service de vélos libre-service nécessite notamment l'acquisition de bornes de vélos, de système de connexion, de vélos et d'accessoires;
- Attendu** l'offre de services numéro 2021-08 datée du 8 avril 2021 reçue de la personne morale sans but lucratif Bécik Jaune pour l'acquisition de bornes de vélos libre-service, de système de connexion, de vélos et d'accessoires au montant de 33 876,23 \$ incluant les taxes applicables;
- Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le contrat pour l'acquisition de bornes de vélos libre-service, de système de connexion, de vélos et d'accessoires à Bécik Jaune pour une somme de 33 876,23 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon l'offre de services numéro 2021-08 datée du 8 avril 2021;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 133

***Adjudication de soumission
Réfection des infrastructures municipales - rue Lauzon***

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la réfection des infrastructures municipales de la rue Lauzon;
- Attendu** que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
9267-7368 Québec inc.	1 745 320,50 \$ (non-conforme)
Excavation Villeneuve (2528-4340 Québec inc.)	1 857 356,75 \$
Construction T.R.B. inc.	1 857 655,44 \$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	1 897 068,18 \$
Terrassements B.L.R. inc.	1 970 029,27 \$
Groupe Solex inc.	1 994 992,16 \$
Bernard Sauvé excavation inc.	1 998 023,19 \$

- Attendu** que l'offre ci-haut provenant d'Excavation Villeneuve (2528-4340 Québec inc.) s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour la réfection des infrastructures municipales de la rue Lauzon soient adjugés à Excavation Villeneuve (2528-4340 Québec inc.), considérant que son offre au montant de 1 857 356,75 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 134

Renouvellement de bail - Cercle de Fermières

Attendu que le bail concernant les locaux utilisés par le Cercle de Fermières à l'intérieur de la Maison Chaumont se termine le 30 avril 2021;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler ce bail;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines renouvelle le bail avec le Cercle de Fermières pour la location des locaux situés à l'intérieur de la Maison Chaumont, et ce, pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} mai 2021, selon les termes et conditions mentionnés dans ledit bail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le coût de location soit fixé à 225 \$ par mois plus les taxes applicables;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 135

***Nomination des représentants municipaux
Conseil d'administration du Centre sportif***

Attendu qu'en vertu des règlements généraux de la Corporation du Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines, trois (3) membres du conseil d'administration doivent être désignés par la municipalité;

Attendu que Monsieur Denys Gagnon a déjà été désigné pour siéger, à titre d'élu, sur ce conseil d'administration par la résolution portant le numéro 2017-11-408 adoptée le 21 novembre 2017;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler le mandat des deux autres représentants municipaux;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que Messieurs Alain Cassista et Maxime Thérien soient désignés pour agir à titre de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de la Corporation du Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 136

***Ratification de signature
Engagement de servitude - piste cyclable***

Attendu que la création de la piste cyclable « La Seigneurie des Plaines » implique la création de servitudes avec les propriétaires riverains;

Attendu qu'une formule d'engagement de servitude a été signée par Le Syndicat des copropriétaires Les Condos de l'Avenir Phase II, le Syndicat des copropriétaires Les Condos de l'Avenir Phase II - Unités 41-46, le Syndicat des copropriétaires Les Condos de l'Avenir Phase II - Unités 51-56 et le Syndicat des copropriétaires Les Condos de l'Avenir Phase II - Unités 61-66 et qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

2021-04-13 - 136

(suite)

Que le Conseil municipal ratifie la signature et confirme l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant à la servitude suivante à acquérir dans le cadre de la piste cyclable :

- Cession de servitude par Le Syndicat des copropriétaires Les Condos de l'Avenir Phase II, le Syndicat des copropriétaires Les Condos de l'Avenir Phase II – Unités 41-46, le Syndicat des copropriétaires Les Condos de l'Avenir Phase II – Unités 51-56 et le Syndicat des copropriétaires Les Condos de l'Avenir Phase II – Unités 61-66 pour une superficie de 176,8 m² sur le lot 5 871 482;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'acte de servitude;

Que Me Valérie Chaumont soit mandatée pour préparer l'acte notarié à cet effet ;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville l'acte de servitude et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 137

Autorisation de signature

Cession d'une portion de la rue des Frênes et de la rue des Saules (lot 6 304 513)

Attendu que les travaux de prolongement des infrastructures de la rue des Saules et de la nouvelle portion de la rue des Frênes sont complétés;

Attendu que, conformément à l'entente avec le promoteur, la rue et les infrastructures construites doivent être cédées à la municipalité pour la somme de 1,00 \$;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir le lot 6 304 513, constituant une l'assiette de la rue des Saules et une portion de la rue des Frênes ainsi que les infrastructures construites, de Pro-Charpente inc. pour la somme de 1,00 \$;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 138

Désignation du représentant technique pour siéger sur le comité de pilotage du PIACC

Attendu l'annonce de la mise sur pied du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) élaborée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Sécurité publique (MSP);

Attendu que la MRC Thérèse-De Blainville a signé les ententes pour l'obtention d'une subvention totalisant la somme de trois cent vingt mille dollars (320 000 \$) sur une période de trois ans avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);

2021-04-13 - 138

(suite)

Attendu qu'afin d'assurer le suivi dudit projet, la MRC Thérèse-De Blainville désire mettre sur pied un comité conjoint de pilotage et à cette fin demande à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de désigner un représentant technique pour siéger sur le comité de pilotage du PIACC;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

De désigner le coordonnateur de l'environnement de la Ville, Monsieur Benjamin Plourde, à titre de représentant technique pour siéger sur le comité de pilotage du PIACC;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 139

Mandat - Enregistrement de plaidoyers de culpabilité
Constats n°100400-1117180036 et n°100400-1117441594

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'est vu signifier les constats d'infraction n°100400-1117180036 et n°100400-1117441594 émis respectivement par le directeur des poursuites criminelles dans les dossiers n°700-61-1700060-203 et n°700-61-175265-03;

Attendu l'entente hors cour de règlement intervenue entre les procureurs de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le directeur des poursuites criminelles au sujet des constats n°100400-1117180036 et n°100400-1117441594;

Attendu que suivant l'entente de règlement hors cour, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte de payer une somme totale de 18 750 \$ consistant en une amende de 15 000 \$ et une contribution de 3 750 \$ sans frais de cour et frais de poursuite pour le constat d'infraction n°100400-1117180036 et une somme totale de 28 572 \$ consistant en une amende de 20 000 \$, une contribution de 5 000 \$ et des frais de poursuite de 3 572 \$ sans frais de cour pour le constat d'infraction n°100400-1117441594;

Attendu que dans cette entente hors cour de règlement aucune remise en état n'est exigée relativement aux constats d'infractions n°100400-1117180036 et n°100400-1117441594;

Attendu que pour entériner l'entente hors cour de règlement, la Ville doit enregistrer un plaidoyer de culpabilité relativement à chacun des constats d'infractions ci-dessus mentionnés et qu'elle doit mandater un représentant pour signer et enregistrer lesdits plaidoyers de culpabilité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines mandate son directeur général, Monsieur Alain Cassista, pour signer et enregistrer les plaidoyers de culpabilité au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines relativement aux constats d'infractions n° 100400-1117180036 et n°100400-1117441594 émis respectivement par le directeur des poursuites criminelles dans les dossiers n°700-61-1700060-203 et n°700-61-175265-03, le tout selon les conditions mentionnées ci-dessus dans le préambule de la résolution;

De mandater le cabinet d'avocats DHC Avocats inc. pour régler les dossiers précités et effectuer les représentations nécessaires au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines relativement aux constats d'infraction n° 100400-1117180036 et n°100400-1117441594 émis respectivement par le directeur des poursuites criminelles dans les dossiers n°700-61-1700060-203 et n°700-61-175265-03;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 140

Promotion - Pompier à temps plein

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé une entente avec ses pompiers le 16 mars 2021;

Attendu que cette entente prévoit l'intégration d'une équipe de trois (3) pompiers et d'un lieutenant en caserne, du lundi au vendredi, et ce, de 8h à 18h;

Attendu que les candidats à l'interne rencontrent les exigences de ce poste et que les promotions sont octroyées selon l'ancienneté;

Attendu qu'en raison du désistement de Monsieur Pierre-Alexandre Légaré, Monsieur Ghyslain Tessier sera alors promu à titre de pompier à temps plein;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie la promotion de pompier à temps plein à Monsieur Ghyslain Tessier et que son entrée en fonction ait lieu le 12 avril 2021 selon les conditions prévues dans l'entente no 8 « Intégration de l'équipe régulière de jour »;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 141

Engagement de personnel Inspecteur municipal

Attendu la création d'un nouveau poste d'inspecteur municipal faisant suite à la restructuration du Service de l'urbanisme lors du départ à la retraite de Madame Lucie Sauvé, adjointe administrative;

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux;

Attendu que plus de vingt-six (26) candidats ont postulé pour ce poste dont quatre (4) résidents de Sainte-Anne-des-Plaines qui ne rencontraient pas les exigences du poste;

Attendu que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue;

Attendu que le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Alexandre Martin;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Alexandre Martin, pour occuper le poste d'inspecteur municipal, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés municipaux de la Ville;

Que l'entrée en fonction de Monsieur Martin ait lieu le 19 avril 2021;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 142

Engagement de personnel Étudiant au Service de l'urbanisme et du développement économique

Attendu l'offre d'emploi parue sur divers sites internet pour le poste d'étudiant au Service de l'urbanisme et du développement économique;

Attendu que Monsieur Xavier Dupont était étudiant pour les saisons 2019 et 2020 et qu'il désire poursuivre son stage dans le cadre de ses études en urbanisme pour la saison 2021;

2021-04-13 - 142

(suite)

Attendu que le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Xavier Dupont;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Xavier Dupont, pour occuper le poste d'étudiant au Service de l'urbanisme et du développement économique et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés municipaux de la Ville;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 143

Assurance de cyberrisques pour le regroupement de municipalités et organismes de l'Union des municipalités du Québec - Formation sur les cybercomportements à risque

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

Attendu que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

Attendu que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

Attendu qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la Ville d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

Attendu que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur connecté de la Ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Ville;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à titre de membre du Regroupement

- procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la Ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Ville à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant;
- et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

ADOPTÉ

2021-04-13 - 144

Modification des taux d'intérêts des taxes et tarifications - COVID-19

Attendu que le Règlement numéro 1002 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières et des diverses taxes de tarification de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2021 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 14 % par an, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées;

2021-04-13 - 144

(suite)

Attendu que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

Attendu les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que le taux d'intérêt sur les taxes et tarifications exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an, et ce, pour le versement venant à échéance le 5 mai 2021;

Que ce taux soit maintenu jusqu'au 16 juin 2021;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 145

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Mars 2021
- Rapport budgétaire au 31 mars 2021
- Rapport des permis de construction du mois de mars 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mars 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 10 mars 2021
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2021-04-13 - 146

Adoption - Règlement numéro 860-102

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 860-102 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant la grille des usages et normes de la zone résidentielle H105 afin d'y inclure le groupe d'usages H-4.

ADOPTÉ

2021-04-13 - 147

Adoption du premier projet - Règlement numéro 860-103

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

2021-04-13 - 147

(suite)

D'adopter le premier projet de règlement n° 860-103 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. Modifiant le tableau de l'article 121 intitulé « Tableau des usages, bâtiments et constructions autorisés dans les cours » du Chapitre 5 de manière à ajouter le mot « isolé » au terme garage privé.
2. Modifiant l'article 130 afin de retirer les mots « à titre de construction accessoire »;
3. Modifiant le paragraphe 10 de l'article 280 afin de modifier les accès à l'usage complémentaire « administration d'une entreprise » dans une habitation ;
4. Modifiant le paragraphe 11 de l'article 281 afin de modifier les accès à l'usage complémentaire « Service professionnel » dans une habitation ;
5. Modifiant le paragraphe 11 de l'article 282 afin de modifier les accès à l'usage complémentaire « Service personnel » dans une habitation ;
6. Modifiant le paragraphe 10 de l'article 283 afin de modifier les accès à l'usage complémentaire « Activité artisanale » dans une habitation.

Qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public aura lieu pour le projet de règlement numéro 860-103;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à préparer l'avis public pour la tenue de la consultation écrite ainsi que tous les documents nécessaires à ladite consultation;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 148

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- 471, boulevard Sainte-Anne
- Intersection montée Gagnon et rang Lepage
- rue Trépanier
- 192, 1^{re} Avenue
- 512, boulevard Sainte-Anne

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2021-03-17 (accepté)	2021-031	697-4	471, boulevard Sainte-Anne
2021-03-17 (accepté)	2021-032	697-15	Intersection de la montée Gagnon et du rang Lepage
2021-03-17 (accepté)	2021-033	697-7	rue Trépanier
2021-03-17 (accepté)	2021-034	697-21	192, 1 ^{re} Avenue
2021-03-17 (accepté)	2021-035	697-4	512, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

2021-04-13 - 148

(suite)

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2021-04-13 - 149

Demande de conformité à la réglementation municipale pour une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture au 102, rue Leclerc (lot 2 084 255) pour la construction d'une habitation résidentielle

Attendu que Monsieur Marc Leclerc présente une demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.) pour utiliser le lot 2 084 255, situé au 102 rue Leclerc à des fins autres que l'agriculture;

Attendu que le propriétaire actuel, Monsieur André Leclerc, veut vendre le terrain à son fils pour permettre la construction d'une habitation résidentielle sur le terrain vacant;

Attendu que le lot 2 084 255 deviendra la propriété de Monsieur Marc Leclerc et que celui-ci a obtenu une procuration du propriétaire pour effectuer la demande auprès de la C.P.T.A.Q.;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;

Attendu que les bâtiments projetés devront être conformes au règlement de zonage numéro 860 et que des frais de parcs devront être payés en vertu du règlement de lotissement numéro 858 avant la délivrance du permis de construction;

Attendu qu'il n'y aurait pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) que la demande de Monsieur Marc Leclerc pour l'utilisation du lot 2 084 255 (102, rue Leclerc) du cadastre du Québec, **est conforme** à la réglementation municipale;

ADOPTÉ

2021-04-13

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2021-04-13 - 150

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière